



Comité Directeur

PROCÈS VERBAL du mardi 20 septembre 2022

Réunion organisée par voie électronique

(Article 13.7 des Statuts du District)

Le Comité Directeur valide les dispositions, ci-dessous :

1/ Composition des groupes pour la Saison 2022/2023

Validation des groupes Seniors D4

SENIORS D3 Groupe B : Retrait de l'équipe de BREUILLOISE.

Le club de BRIE NORD ayant demandé à changer de groupe (D3D), celui-ci est incorporé dans ce groupe.

SENIORS D3 Groupe D : Suite au changement de Groupe du club de BRIE NORD et conformément à l'article 14.11 du R.S.G. (vacance dans un groupe), le club de BRIE FC accède à cette poule.

SENIORS D3 Groupe F : Retrait de l'équipe de ST GERMAIN LAVAL.

Conformément à l'article 14.11 du R.S.G. (vacance dans un groupe), le club de BRIARD accède à cette poule.

U14 D3 Groupe C : Suite à l'accession de FONTAINEBLEAU et conformément à l'article 14.11 du R.S.G. (vacance dans un groupe), le club de OLYMPIQUE DU LOING accède à cette poule suite au refus de GRETZ TOURNAN.

FUTSAL D1 : Retrait de l'équipe de NOISIEL FC.

Conformément à l'article 14.4 du R.S.G., le groupe restera à 9 équipes, aucun club ne pouvant accéder.

VETERANS D4 Groupe B : Demande de changement de groupe de LONGUEVILLE.

Après conseil auprès de la sécurité territoriale qui souhaite éviter le plus possible les confrontations avec antécédents, le Comité ne peut accéder à cette demande.

VETERANS D4 Groupe C : Demande de changement de groupe de SERVON.

Après conseil auprès de la sécurité territoriale qui souhaite éviter le plus possible les confrontations avec antécédents, le Comité ne peut accéder à cette demande.

+45 ANS Groupe G : Demande de changement de groupe de LESIGNY.

Après conseil auprès de la sécurité territoriale qui souhaite éviter le plus possible les confrontations avec antécédents, le Comité ne peut accéder à cette demande.

+55 ANS Groupe D : Demande de changement de groupe de GRETZ TOURNAN.

Tenant compte du mail de Gretz Tournan évoquant un contentieux avec FERRIERES, Considérant que le changement de groupe entrainerait un déséquilibre dans le nombre d'équipes, le Comité ne peut accéder à cette demande et propose aux 2 clubs de neutraliser les matchs aller/retour.

2/ Ententes

COLLEGIEN/CROISSY

Club support : COLLEGIEN.

Équipes en entente : +45 ans 22.

[Entente validée.](#)

OZOUER/VERNEUIL

Club support : OZOUER.

Équipes en entente : CDM D2.

Club conservant la place sportive à l'issue de 22/23 = OZOUER.

[Entente validée.](#)

SERVON/CHEVRY

Club support : SERVON.

Équipes en entente : U14 D4.

Club conservant la place sportive à l'issue de 22/23 = SERVON.

[Entente validée.](#)

DAMMARTIN/OTHIS

Club support : DAMMARTIN.

Équipes en entente : +55 ans.

[Entente validée.](#)